



Annulation arrêté de stagiarisation

Par Nicaise

Bonjour,

Après 4 ans sur un poste de renfort dans ma collectivité sur poste de catégorie C.

Je postule sur mon poste devenu vacant et mis en ligne

A la suite de la commission de recrutement du mois de février 2023 j'ai été retenu pour ce poste.

Au mois de juin 2023 je fais ma demande de stagiarisation par courrier au Président Du Conseil Départemental

Suite à ce courrier et après avis favorable de ma hiérarchie je reçois mon arrêté de stagiarisation a compter du 01er juillet 2023.

Au mois de septembre 2023, je reçois un courrier d'annulation de mon arrêté de stagiarisation me précisant que c'est une erreur de leur service.

La raison, les postes de catégorie C sont réservés au agents en reclassement.

Si c'est vraiment le cas :

Pourquoi mon poste a été mis en diffusion et m'a-ton reçu en entretien et retenu sur ce poste ?

D'autres agents de catégorie C on été stagiarises puis titularisés sur ces mêmes postes d'agents comptables.

Quel recours puis-je avoir ?

Je vous remercie

Cordialement

Merci de vos réponses